

**AVIS DE DÉSISTEMENT DANS L'ACTION COLLECTIVE CONTRE ETHICON
DISPOSITIFS DE MAILLES POUR HERNIES PHYSIOMESH
UTILISÉS POUR LA RÉPARATION DES HERNIES**

Veillez lire attentivement le présent avis. Il pourrait avoir une incidence sur vos droits.

Par jugements de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure du Québec, toutes les personnes résidant au Canada qui ont reçu l'implantation d'un dispositif de mailles pour hernies de Physiomesh d'Ethicon sont informées de ce qui suit :

En février 2017, des procédures en action collective ont été débutées en Ontario alléguant que les dispositifs de mailles pour hernies Physiomesh fabriqués par Ethicon pour le traitement des hernies ont été conçus, fabriqués et distribués de manière négligente. Les demandeurs allèguent que cela a eu pour effet d'augmenter le nombre de complications comparativement à d'autres options de traitement.

En juin 2017, une demande d'autorisation d'exercer une action collective comportant des allégations similaires mais visant les résidents du Québec seulement a également été déposée au Québec. D'autres actions collectives, comportant des allégations semblables, ont aussi été entreprises en Colombie-Britannique et en Saskatchewan.

Ethicon nie ces allégations.

Même si Ethicon nie toute responsabilité, les parties et leurs avocats ont conclu une entente de principe afin de régler toutes les réclamations connues. Ethicon continuera de considérer le règlement des réclamations individuelles desquelles elle aura été avisée par Siskinds LLP et Siskinds, Desmeules jusqu'au **XXX (la « période de règlement »)**. Considérant cela, Siskinds LLP a déposé une demande auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario afin d'obtenir l'autorisation de se désister. Le désistement a été approuvé par le Tribunal et il sera déposé et prendra effet le **[insérer la date : 90 jours après la publication de l'avis de désistement]**.

Ce désistement se rapporte uniquement aux actions collectives relatives aux dispositifs de mailles pour hernies Physiomesh de Ethicon. Il ne se rapporte pas aux autres recours contre plusieurs autres manufacturiers de dispositifs de mailles pour hernies.

Siskinds, Desmeules a aussi déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec afin d'obtenir l'autorisation de se désister du recours du Québec et le désistement a été autorisé. Des ordonnances autorisant le désistement ou le rejet des autres procédures intentées contre Ethicon en Colombie-Britannique et en Saskatchewan seront également obtenues.

VOUS DEVEZ PRENDRE NOTE QUE le délai de prescription pour tenter un recours, s'il reste du temps à courir, va recommencer à compter du dépôt de l'avis de désistement auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, le [insérer la date : 90 jours après la publication de l'avis de désistement]. À l'expiration du délai de prescription en Ontario et ailleurs, votre droit de poursuivre pourrait être éteint.

PRENEZ NOTE QUE puisque le délai de prescription pour entreprendre un recours recommencera à courir suite au dépôt de l'avis de désistement, si vous désirez déposer une demande en justice contre Ethicon en lien avec un dispositif de mailles pour hernies Physiomesh, vous pourriez devoir le faire, si ce n'est pas déjà fait, avant le **[insérer la date : 90 jours après la publication de l'avis de désistement]**.

Siskinds et Siskinds, Desmeules pourront répondre à vos questions relativement au désistement, au délai de prescription qui recommencera à courir ou la façon d'entreprendre un recours contre Ethicon pendant la période de règlement, sans frais. Veuillez contacter les avocats du groupe aux coordonnées suivantes :

<p>SISKINDS LLP 275, Dundas Street, Unit 1 London (Ontario) N68 3L1</p> <p>Me Jill S. McCartney herniamesh@siskinds.com</p>	
<p>Megan Branco, Assistante juridique senior 1 (800) 461-6166 (226) 213-7346 megan.branco@siskinds.com</p>	<p>Michael Luna, Assistant juridique senior 1 (800) 461-6166 (226) 213-7346 michael.luna@siskinds.com</p>
<p>SISKINDS, DESMEULES s.e.n.c.r.l. Les Promenades du Vieux-Québec 43, rue de Buade, bureau 320 Québec (Québec) G1R 4A2 Me Erika Provencher (418) 694-2009 recours@siskinds.com</p>	<p>ROSENBERG LAW 671, D Market Hill Vancouver (Colombie-Britannique) V5Z 4B5 Me David M. Rosenberg, Q.C. (604) 879-4505 david@rosenberglaw.ca</p>
<p>MURPHY BATTISTA LLP 2020-650, W Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 4N7 Me Andrew Brine (604) 683-9621 brine@murphybattista.com</p>	<p>MERCHANT LAW GROUP LLP 2401, Saskatchewan Drive, Suite 100 Regina (Saskatchewan) S4P 4H8 Me Evatt Merchant (613) 366-2795 emerchant@merchantlaw.com</p>

Vous devriez obtenir des conseils juridiques de la part de Siskinds ou Siskinds, Desmeules ou de l'avocat de votre choix. Pour de plus amples informations concernant le désistement ou la façon de déposer une réclamation, veuillez consulter le <https://www.siskinds.com/class-action/actions-collectives-relatives-aux-mailles-pour-hernie-canada-siskinds-llp/?lang=fr>.

Si vous ne connaissez pas le type de dispositif de mailles pour hernies qui vous a été implanté, vous pouvez obtenir vos dossiers médicaux, lesquels devraient normalement indiquer la marque du dispositif utilisé. Si vous avez besoin d'aide pour obtenir vos dossiers médicaux, Siskinds ou Siskinds, Desmeules peuvent vous assister.

LA PUBLICATION DE CET AVIS A ÉTÉ AUTORISÉE PAR LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO ET LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC.